



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 21 septembre 2021

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 21 septembre 2021.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale

- **adopté l'arrêté communal d'imposition pour les années 2022 et 2023 ;**
- **adopté le préavis n° 21/2021 relatif à la fixation du plafond d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026.**

b) Décisions susceptibles de référendum

- **approuvé le préavis n° 15/2021 relatif à l'entretien de collecteurs EC et EU dans le secteur de la Rte de Berne.**

c) Autres décisions

- **pris en considération la motion transformée en postulat, déposé par Mme la Conseillère communale Mirka Aeschbacher demandant à la Municipalité que les passages piétons de la commune soient signalés par des bandes rayées (selon directives AVACAH), ceci afin de faciliter les déplacements des personnes aveugles ou malvoyantes, mais aussi pour les « valides » ;**
- **prise en considération le postulat déposé par les membres de la COGEST 2020-2021 sur la possibilité de mandater une entreprise externe dont la tâche sera d'identifier les besoins en termes de pratiques informatiques et d'outils numériques à développer au sein des services de l'administration communale dans le but d'optimiser la qualité des prestations en faveur de la population ;**
- **pris acte du retrait de la motion déposée par M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité la création, avec la collaboration du CAP, d'un skate park ou au moins d'une rampe à priori située à la Croix-Blanche ;**
- **pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt demandant à la Municipalité si elle a mis en place un dispositif de prévention du harcèlement sexuel au sein de son administration tel que prévu dans les différents textes de loi y afférant ;**
- **pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation des membres de la Cogest demandant à la Municipalité une adéquation entre les effectifs des ASP et de la gendarmerie avec les besoins de la population en termes de sécurité publique.**

En outre, le Conseil communal a :

- **entendu le vœu de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité, en lien et en soutien avec le CAP, qu'elle mette tout en œuvre pour réaliser rapidement un skate park ou des éléments provisoires permettant la pratique de ce sport sur la commune ;**
- **reçu la motion de MM. les Conseillers communaux Stéphane Bruneau et Esteem Okoro relatif à la création d'une commission permanente du Conseil sur le numérique communal ;**

- reçu l'interpellation de Mme la Conseillère Patrizia Vinciguerra relative à la sécurité du passage piéton du collège de l'Ofréquaz ;
- reçu l'interpellation de M. le Conseiller communal Julian Pidoux demandant à la Municipalité si la commune d'Epalinges est prête à faire face à une cyberattaque;
- entendu la question de M. Michael Mäder demandant à la Municipalité si elle a pris une décision à l'interne en cas d'attaque réussie de la part de hackers ;
- reçu le postulat de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst demandant à la Municipalité d'élaborer un plan d'action visant à réduire fortement le volume des déchets produits dans notre commune;
- reçu le postulat de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst demandant à la Municipalité d'engager une politique proactive en matière de matériaux naturels, durables et locaux ;
- reçu le postulat de M. le Conseiller communal Alano Cauderey demandant à la Municipalité d'étudier une proposition de stratégie susceptible d'inviter les habitants à faire table rase des pratiques inadéquates, en renonçant aux produits phytosanitaires ;
- reçu le postulat de M. le Conseiller communal Erich Dürst demandant à la Municipalité de dresser un rapport sur sa politique de communication à l'adresse des citoyens ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Félix Schmidt relative au dépôt d'entreprise sur le terrain du Cloalet ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Félix Schmidt relative au plan de quartier Maison Ronde, qui jouxte la commune d'Epalinges et qui aura des influences sur la qualité de vie de nos habitants ;
- reçu le postulat de Mme la Conseillère communale Fabienne Guignard et consorts demandant à la Municipalité de mettre en place des panneaux électoraux contingentés éphémères dans les différents quartiers de la commune lors des élections communale, cantonale et fédérale ;
- reçu l'interpellation de M. le Conseiller communal David Regamey demandant à la Municipalité si l'administration communale ainsi que les données personnelles des employés communaux et des administrés, sont protégés contre les cyberattaques ;
- reçu la motion de M. le Conseiller communal Julian Pidoux demandant à la Municipalité une amélioration de la sécurité des passages piétons aux abords des écoles ;
- reçu le postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux demandant à la Municipalité la création d'un service d'information à la population par SMS ;
- entendu l'information de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst sur Action-parrainages, projet soutenu par les églises vaudoises ainsi que par des associations actives auprès des migrants comme le GAMEP, à Epalinges.

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au Greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale, dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO, les délais sont de :

- 10 jours pour l'annonce d'un référendum
- 20 jours en cas de recours auprès de la Cour constitutionnelle

Epalinges, le 23 septembre 2021

LE CONSEIL COMMUNAL